



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

COMIFAC

CONSEIL DES MINISTRES

COMIFAC/CM/co.ordi/4/6/Add

14 août 2006

4^e session ordinaire

Point 6

Malabo, 19-21 septembre 2006

PLAN D' ACTIONS BIENNAL DU SECRETARIAT EXECUTIF DE LA COMIFAC (2007 – 2008)

NOTE DU SECRETARIAT

Conformément aux dispositions du Traité sur la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) signé par les Chefs d'Etat d'Afrique Centrale lors du 2^e Sommet sur la conservation et la gestion durable des forêts de la sous - région, tenu à Brazzaville le 5 février 2005, le Secrétariat Exécutif est l'organe d'exécution chargé de coordonner, suivre et harmoniser au niveau sous-régional les différentes stratégies et initiatives qui se manifestent dans ce secteur.

Pour une meilleure lisibilité de ses interventions, le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC a préparé un plan d'actions biennal (2007-2008) résumé dans un tableau de bord qu'il entend soumettre à l'appréciation du Conseil des Ministres.

Ce tableau de bord, qui est un cadre de planification pour les actions que la COMIFAC se propose de réaliser au cours de cette période, comprend un cadre logique, une matrice des actions planifiées et un récapitulatif des budgets y afférents. L'objectif majeur de cette opération est de permettre au Secrétariat de la COMIFAC de jouer efficacement son rôle de coordination et de suivi - évaluation de la mise en œuvre du plan de convergence.

La planification des actions intègre les cinq composantes ci-après :

- Planification et Suivi - Evaluation de la mise en œuvre du plan de convergence ;
- Information – Communication ;
- Concertation - Dialogue national et international sur les forêts ;
- Coordination ;
- Conseil des Ministres.

Ces composantes sont déclinées en activités et sous - activités, avec des résultats intermédiaires, la période d'exécution, les moyens de mise en œuvre et les sources de financement.

Le budget nécessaire pour la mise en œuvre de ce programme d'actions s'élève à 493,1 millions de francs CFA dont 335 millions seront financés à travers les appuis des partenaires au développement.

Le Conseil des Ministres est invité à adopter le présent plan d'actions biennal 2007 – 2008.